Contenu numérique européen: qualité, accès, utilisation, exploitation, eContentplus. Programme 2005-2008

2004/0025(COD) - 09/03/2005 - Acte final

OBJECTIF : créer de meilleures conditions d'accès et d'utilisation du contenu numérique et des conditions permettant d'accroître le rendement économique de services fondés sur l'accès au contenu numérique et son utilisation/sa réutilisation par le biais d'une contribution importante à la stratégie « *e*Europe ».

ACTE LÉGISLATIF : Décision 456/2005/CE du Parlement européen et du Conseil établissant un programme communautaire pluriannuel visant à rendre le contenu numérique européen plus accessible, plus utilisable et plus exploitable « *e*Content*plus* ».

CONTENU : les objectifs généraux du programme *e*Contentplus sont de rendre le contenu numérique dans la Communauté plus accessible, plus utilisable et plus exploitable en facilitant la création et la diffusion d'informations dans des domaines d'intérêt général au niveau de la Communauté. Il contribuera à la création de meilleures conditions d'accès et de gestion du contenu et des services numériques dans des environnements multilingues et multiculturels. Il élargira les possibilités offertes aux utilisateurs et prendra en charge de nouveaux modes d'interaction avec le contenu numérique enrichi en connaissances, caractéristique essentielle pour rendre les contenus plus dynamiques et les adapter à des contextes particuliers (apprentissage, culture, personnes ayant des besoins particuliers, etc.).

Trois lignes d'action sont prévues:

- faciliter au niveau communautaire l'accès au contenu numérique, son utilisation et son exploitation (40-50%) ;

- faciliter l'amélioration de la qualité et renforcer les meilleures pratiques en ce qui concerne le contenu numérique dans les relations entre les fournisseurs de contenu et les utilisateurs, et d'un secteur à l'autre (45-55%) ;

- renforcer la coopération entre les acteurs du secteur du contenu numérique ainsi que la sensibilisation (8-12%).

Les activités à mener dans le cadre de ces lignes d'action ont pour domaines cibles les informations du secteur public, les données spatiales et le contenu éducatif, culturel et scientifique.

Au plus tard à la mi-2006, la Commission soumettra un rapport sur la mise en œuvre des lignes d'action.

La décision prévoit une enveloppe financière de 149 mios EUR pour la période 2005-2008. dont 55,6 mios EUR sont prévus pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2006.